



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 DECEMBRE 2016

Séance ouverte à 18 h 30

Etaient présents : tous les conseillers à l'exception de :

Madame SEGHIR présente par pouvoir donné à Madame BRUNHOSO

Monsieur VEZILIER présent par pouvoir donné à Madame LECLERE

Secrétaire de séance : Monsieur FORTIER

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib n° 2016-50
Désignation d'1
représentant au
conseil
communautaire de
la CU du Grand
Reims

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Considérant que la commune de BOULT SUR SUIPPE sera représentée par 1 élu au sein du conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Considérant que les membres du conseil communautaire sont élus parmi les conseillers communautaires sortants du scrutin de liste à un tour,

Décide, après en avoir délibéré, de procéder à l'élection du représentant de la commune au sein du conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Madame MOURLON est désigné scrutateur.

Trois candidats se présentent, Mesdames BRUNHOSO et LECLERE et Monsieur COMBE.

Nombre de voix obtenues par Monsieur COMBE : 8

Nombre de voix obtenues par Madame BRUNHOSO : 6

Nombre de voix obtenues par Madame LECLERE : 4

Bulletin blanc : 1

Est élu, conseiller communautaire : Monsieur COMBE

La séance est levée à 18 heures 45.